



Les chutes sont les principales causes de décès chez les plus de 75 ans.

Seuls 15,2 % des logements rencontrent les besoins des aînés. Itinera appelle les communes à prendre des mesures préventives afin de maintenir les aînés actifs et en bonne santé.

2012/19
31 | 08 | 2012



COMMUNAUTE



PROSPERITE



PROTECTION

L'itinera Institute aborde dans le rapport "la politique locale des seniors: de la menace à l'opportunité" la pénurie en matière d'offre de soins classiques. Entre 109.150 et 162.629 aînés sont sur une liste d'attente pour obtenir une place dans un centre de soins. Il nous reste peu de temps pour accroître l'offre de soins. La solution est double : d'une part faire augmenter l'offre de soins et d'autre part prendre des mesures de prévention permettant d'éviter en partie les soins. La commune joue ici un rôle crucial. Itinera plaide pour que chaque commune mette sur pied une politique locale des seniors qui s'attaque également aux facteurs environnementaux qui contribuent à la santé, au bonheur et au bien-être des aînés. Il est essentiel que les aînés participent non seulement au conseil des seniors mais aussi aux différents conseils communaux. Itinera invite chacun à profiter des élections communales pour attirer l'attention des décideurs communaux sur l'importance d'une politique intégrée des aînés. Itinera offre sur www.itinerainstitute.org une brochure d'information destinée aux citoyens ainsi qu'un plan en 8 étapes destiné aux mandataires.

Pénurie en matière d'offre de soins

En Belgique, depuis 2010, 3500 places doivent être créées annuellement dans les centres de soin; c'est-à-dire une croissance de 32%. Une alternative est de créer annuellement 1600 places dans les centres de soins et d'accroître de 50% les soins à domicile. La réalité est que, en 2012, dans toute la Belgique, on ne compte que 790 nouvelles places. Dans les sept ans à venir, la pénurie grossira encore: il manquera 19.000 places supplémentaires. Il nous reste donc très peu de temps pour combler ces besoins. **Itinera plaide pour une meilleure utilisation des**

moyens existants. Ce ne sont pas les CPAS ni les communes qui doivent gérer les centres, mais bien les prestataires de soins spécialisés. Ceux-ci peuvent être aussi bien des ASBL que des sociétés privées.

L'environnement dans lequel vivent les aînés peut être amélioré

L'environnement dans lequel vivent les aînés peut être amélioré. Quelques chiffres:

- Seuls 15,2% des **logements** en Flandre sont adaptés aux besoins des aînés.
- Seule une minorité des aînés utilise les **transports en commun** et l'offre n'est pas satisfaisante.
- Tous les 2 jours, au moins un aîné décède dans la **circulation** et 50% des plus de 60 ans ont peur dans le trafic.
- 25 à 35% de ceux qui vivent encore dans leur maison tombent une fois par an. Les chutes sont une cause importante de décès chez les plus de 75 ans.

La politique communale des séniors doit améliorer les facteurs environnementaux pour les aînés

Le cadre de vie des aînés influence leur santé et leur bien-être. Trottoirs irréguliers, feuilles d'arbre, sacs poubelles, mauvais éclairage public, manque de points de repos ou de bancs, voici toute une série d'éléments qui ne semblent pas importants pour le citoyen moyen, mais qui sont essentiels pour les aînés qui constatent chaque jour à quel point ils sont fragiles. La politique locale des aînés doit veiller à ce que les séniors restent le plus longtemps possible actifs et en bonne santé, ce qui entraîne un besoin de soins réduit. Le point de départ est d'inciter les aînés à sortir de chez eux. L'environnement peut soutenir le fonctionnement quotidien ainsi que la participation sociale des aînés dans une commune (passages cloutés sûrs, réseau de chauffeurs volontaires, magasins de proximité, réseau social,) ou au contraire le freiner (trottoirs en mauvais état, vandalisme, transports en commun limités,...).

La participation des aînés à la politique locale des séniors est essentielle

Les aînés veulent participer, communiquer et vivre dans une société, une commune, un quartier... La meilleure manière d'élaborer une bonne politique des séniors est d'impliquer ceux-ci afin qu'ils aient aussi leur mot à dire. Toutes les communes n'ont pas un conseil des aînés, et le rôle de celui-ci varie fortement d'une commune à l'autre. Impliquer des représentants des aînés dans les autres conseils communaux (logement, mobilité, sport, sécurité,...) est aussi important afin qu'ils aient aussi leur mot à dire dans ces domaines.

Plan en 8 étapes pour une politique locale des séniors

Deux communes sur trois sont financièrement sous pression. Par conséquent, les communes doivent être judicieuses dans leurs décisions en matière de développement et d'organisation de la politique des séniors. Dans son rapport, Itinera formule des conseils pratiques à l'attention des communes. Parmi ceux-ci, un plan en 8 étapes qui décrit comment une commune peut mettre sur pied une politique des aînés. Ce plan en 8 étapes sera transmis à tous les mandataires locaux sous la forme d'une brochure.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'étude et la brochure sur www.itinerainstitute.org

Pour plus d'information contactez Pieter Van Herck (senior fellow Itinera Institute) 0498/751028

Pour une croissance économique
et une protection sociale durables